

force. Bien trop souvent, cependant, les tentatives de solution pacifique échouèrent et un nombre alarmant de conflits armés ne purent être évités.

Par contre, l'O.N.U. a fréquemment pu faire cesser les hostilités ou, du moins, prévenir l'extension de conflits localisés. C'est même en partie grâce à elle qu'il n'y a pas eu de grande guerre depuis 1945. Combien de situations auraient dégénéré en guerre si les Nations Unies n'avaient pas méthodiquement cherché à réduire les tensions internationales !

L'O.N.U. a réussi plusieurs opérations de maintien de la paix dans des situations où les antagonistes ont reconnu qu'ils avaient intérêt à y renoncer. Les opérations consistaient, essentiellement, à envoyer sur place un groupe d'observateurs neutres ou un contingent militaire chargés de contrôler l'application d'un cessez-le-feu. Mais bien qu'étant une fin en soi, le maintien de la paix consiste aussi à créer les conditions nécessaires à une situation durable, c'est-à-dire à rechercher le règlement des problèmes politiques par les voies de la diplomatie. Les efforts des Nations Unies dans ce sens n'ont pas donné grands résultats. En effet, les grandes Puissances qui siègent au Conseil de sécurité peuvent contrecarrer toute action efficace si, dans un conflit, elles prennent parti pour des protagonistes différents; bien plus, elles empêchent parfois de porter l'affaire devant l'Organisation. Et, lorsqu'elles facilitent le règlement d'un conflit localisé, il n'est pas toujours possible d'empêcher ce conflit de s'éterniser. Si l'on a obtenu de bons résultats en ce qui concerne le maintien de la paix, on peut parler d'échec relatif dans le règlement des conflits : les États membres ne sont, tout simplement, pas arrivés à faire des Nations Unies un instrument efficace pour le règlement pacifique des différends.

À l'O.N.U., le principal agent du maintien de la paix et de la sécurité internationales est le Conseil de sécurité : l'article 24 de la Charte lui confère « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Cependant on s'est vite aperçu que les désaccords opposant les grandes Puissances ne permettraient pas au Conseil de remplir pleinement sa tâche. Le présent chapitre montre comment les Nations Unies ont surmonté ce redoutable obstacle à leur autorité et à leur compétence et comment le Canada les a aidées dans cette tâche.